

Allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF)

Objectif

Si vous suivez une formation validée par **Pôle emploi**, vous pouvez bénéficier durant cette formation de l'aide au retour à l'emploi formation.

Bénéficiaires

Vous pouvez percevoir l'aide au retour à l'emploi formation (AREF) si vous remplissez les 3 conditions suivantes :

- Vous percevez l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)
- Vous suivez une formation Pôle emploi dans le cadre de votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) ou de votre compte personnel de formation (CPF)
- Votre formation doit être d'une durée d'au moins 40 heures

Montant

Le montant brut de l'Aref est égal au montant brut de l'ARE que vous percevez.

En savoir plus

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F291>